



## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES EQUIPEMENTS

**Saison 2025/2026**

#### **1. Processus de classement et dérogations des salles**

Mise en place d'un système de classement des salles basé sur des critères techniques permettant de classer les salles de niveau international au niveau départemental. Pour cela :

- Attribution de dérogations temporaires pour les salles ne répondant pas aux normes, sous réserve de mise en conformité progressive.
- Refus de classement pour les infrastructures ne respectant pas les exigences minimales (ex. : hauteur insuffisante).
- Discussion sur la capacité d'accueil des salles : recommandation plutôt qu'obligation, afin d'éviter les contestations et de prendre en compte les enjeux de sécurité et de massification.
- **Point de vigilance** sur les salles des clubs pros qui doivent aussi se conformer à la licence club

#### **2. Centralisation et gestion des données**

- Intégration d'un formulaire de classement dans l'espace dédié aux clubs, avec obligation de déclaration pour la saison suivante. 1<sup>ère</sup> année (soit saison 2026/2027), obligation pour les clubs pros
- Envoi de rappels aux clubs, ligues et comités pour inciter à la déclaration des équipements.
- Extraction et mise à disposition des données sur une base accessible, permettant un filtrage par critères (hauteur, type de sol, localisation, etc.).
- Objectif pédagogique : accompagner les collectivités dans leur obligation légale de déclaration, sans visée sanctionnatrice, mais pour identifier les besoins en rénovation ou équipement.

### **3. Lien avec la base nationale DATA ES**

- DATA ES est la base de données officielle des équipements sportifs en France, alimentée par les déclarations des collectivités et mise à jour quotidiennement.
- Obligation légale pour toute collectivité de déclarer ses équipements sportifs ouverts au public, à l'exception de ceux à usage familial ou relevant du ministère de la Défense.
- La base permet d'identifier plus de 300 000 équipements et lieux de pratique, mais son caractère déclaratif peut entraîner des approximations.
- Possibilité d'utiliser une API pour rediriger ces données vers les bases fédérales, mais avec prudence en raison des imprécisions relevées.

### **4. Organisation et renforcement de la commission**

- Proposition d'intégrer un nouveau membre à la commission, expert en équipements, pour renforcer le lien entre fédération et acteurs locaux.
- Possibilité pour les ligues de désigner un référent régional pour accompagner les clubs et collectivités dans le remplissage des formulaires et le classement des salles.
- Vérification croisée des déclarations, faites par les clubs et les collectivités, avec le concours de la CFA.

### **5. Perspectives et outils**

- Réalisation d'un guide technique pour standardiser les pratiques et accompagner les acteurs (parution pour juin 2026).
- Réflexion sur l'utilisation des données DATA ES pour alimenter la base fédérale, tout en complétant par des vérifications locales.
- Objectif à moyen terme : automatiser et fiabiliser le recensement pour une meilleure planification des aménagements sportifs.
- Continuer le recensement 2026/2027 : clubs de National, 2027/2028 clubs régionaux.

Le formulaire a été envoyé à l'ensemble des clubs sans distinction du niveau

**Chrystèle SIBILLA**

Présidente de la CFÉquipements